COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL Lundi 6 JUILLET 2020

<u>Présents</u>: Lionella GALLARD, Philippe TESSIER, Jean-Claude CHADENAS, Alain GUILLOT, François CAZIN, Thérèse DAZIN, Catherine DESOUCHES-GRANGEON, Charles-Antoine de VIBRAYE, Fabrice GOUNY, Jacqueline VACELET, Yves Michel GIL, Marthe VIVANT, Francine CLEMENT

<u>Excusés</u>: Laurent CHERRIER, qui donne pouvoir à Madame Le Maire, Fatima TOMMASI, qui donne pouvoir à Marthe VIVANT

Ordre du Jour:

- 1) Création d'une voie douce aux abords de l'ancienne route départementale dénommée Route de Romorantin : résultat appel d'offres MAPA (Marché à Procédure Adaptée -
- 2) Transport scolaire:
 - résultat appel d'offres.
 - révision de la participation des familles.
- 3) Budget annexe aménagement secteur Sud-Est du bourg.
 - Compte de gestion 2020.
 - Budget prévisionnel 2020
- 4) Travaux de voirie 2020 : résultat consultation.
- 5) **Forfait scolaire** 3^{ème} trimestre année scolaire 2019-2020.
- 6) Salle des fêtes :
 - Modification du règlement intérieur : crises sanitaires intégration de mesures d'hygiène.
 - Révision des tarifs de location.

7) Personnel communal

- Agent pluri-communal (administratif et technique) : contrat.
- Ajoint technique principal 2^{ème} classe: avancement de grade.
- 8) **Commission Communale des Impôts Directs** renouvellement des membres suite aux élections municipales : proposition de personnes appelées à siéger dans la commission.
- 9) Frais de déplacement des élus dans le cadre d'une mission, d'une formation.
- 10) Frais de restauration personnel et élus dans le cadre d'une mission, d'une formation.
- 11) SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie du Loir-et-Cher): Renforcement BT (Basse Tension) sur le Poste « Bel Air » Estimation définitive et réalisation d'une convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage.
- 12) RAM (Réseau Assistants Maternels) : nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.
- 13) **Agglopolys** : nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger dans les commissions.
- 14) Adressage : création d'une nouvelle voie.
- 15) **Circuit d'Artagnan** : inscription de l'itinéraire équestre au PDESI et convention entre la commune et le département pour l'entretien et la surveillance des chemins relevant de la propriété communale.
- 16) Fixation de l'indemnité de conseil municipal allouée au Trésorier.
- 17) Festival des Arts de la Rue « Echo du Caquetoire » : édition 2020.
- 18) Cérémonie nationale du 14 Juillet.
- 19) Affaires diverses.

Madame le Maire déclare la séance ouverte et commence par résumer les décisions du conseil municipal du 8 juin.

1°) voie douce de Romorantin : appel d'offres a été lancé et 4 entreprises ont présenté un dossier : l'entreprise TTP à Châtillon, l'entreprise Radlé TP à Contres, l'entreprise Pasteur TP à Villeny et l'entreprise Colas-Serva TP. Nous sommes en phase de négociations car il y a un important écart de prix, nous avons donc interrogé les entreprises

- 2°) **Transport scolaire** : 6 entreprises ont consulté le MAPA et 2 ont répondu . Il s'agit du transport des éléves de Cheverny qui vont à l'école publique ou privée de Cour-Cheverny sur un circuit de 37.79 km sur 175 jours (5 jours d'école) et 140 jours (4 jours d'école)
 - Transdev de Blois met à disposition 2 véhicules, 1 Mercédes sprinter de 22 places de 2011 et un Iris bus de 55 places de 2013 en cas d'augmentation d'effectif, 1 chauffeur et deux autres en cas d'absence. 7.70 €/km et 1.12 € par km supplémentaire ce qui représente un coût journalier de 290.84 € HT pour 175 jours soit un cout annuel de 50 897 € HT et 40 717.60 € HT pour 140 jours.
 - Simplon propose 2 véhicules , 1 Volkswagen de 22 place de 2009 et 1 Ivéco de 28 places de 2009, avec 1 chauffeur titulaire et 1 chauffeur suppléant à 6 €HT/km et 1.30 € par km supplémentaire soit 222.60 € HT/jour soit un coût annuel de 38 955 € HT pour 175 jours et 31 164 € HT pour 140 jours.

Les deux entreprises participent au développement durable, mais nous les avons interrogées pour le nettoyage des véhicules. Transdev procède au nettoyage du véhicule par un balayage du véhicule et le vidage des poubelles 1 fois/j et nous a fourni le protocole sanitaire actuellement en vigueur avec un surcout de 22 € HT/jour. Simplon procède au balayage du bus et vidage des poubelles 1 fois/j également et confirme pouvoir effectuer un nettoyage spécial COVID chaque jour sans surcoût.

Il faut savoir qu'actuellement Agglopolys prend en charge 95 % du coût mais que cette prise en charge tend à la baisse.

Le conseil municipal choisi à l'unanimité l'entreprise Simplon.

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour conserver ces tarifs.

3°) compte de gestion et budget annexe

Le compte de gestion est à zéro puisqu'aucune opération n'a été effectuée.

Francine présente le budget annexe qui concerne l'aménagement du quartier sud-est « La Puce ». Ce budget est obligatoire depuis 2019. Il s'agit d'inscrire sur ce budget toutes les opérations concernant l'aménagement de ce quartier et en y inscrivant les opérations antérieures telles que les achats de terrain, l'étude et les emprunts déjà effectués. Tout ceci va nous permettre de connaître le coût final de l'opération.

Le conseil municipal adopte le budget annexe à l'unanimité

4°) Travaux de voirie

Les travaux de voirie 2020 concernent la voie de la rue Colin, la voie des galochères et le chemin des ruaux. Deux entreprises ont fourni des devis, l'entreprise Eurovia pour un coût total de 75 074 € HT et l'entreprise Colas pour un coût total de 70 728.50 € HT.

Le conseil municipal choisi l'entreprise Colas à l'unanimité.

5°) Forfait scolaire: il existe une convention entre la commune de Cheverny et Cour-Cheverny qui date de 1994. Actuellement le forfait s'élève à 460.33 €/ enfant primaire/trimestre et 1286.14 €/enfant maternelle/trimestre, nous avons 41 inscrits. En raison de la crise sanitaire, les écoles ont été fermées du 16 mars au 11 mai inclus, la reprise à compter du 12 mai ne concernait pas tous les enfants et n'était pas un temps complet. Madame le Maire a rencontré Madame le Maire de Cour-Cheverny pour lui demander un dégrèvement, un désaccord de la part de Cour-Cheverny a été formulé puis finalement a été instauré un terrain d'entente. Donc le paiement du 3ème trimestre se fera sur la base de 20 inscrits 13 en primaire et 7 en maternelle, le coût sera donc de 4 995.74 € au lieu de 10 695.49 €. La commune de Cour-Cheverny délibèrera en septembre mais nous avons un accord écrit.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité en précisant qu'il faudra revoir la convention et idem pour l'école privée pour laquelle il n'y a pas de convention.

6°) salle des fêtes :

Règlement intérieur : nous proposons de modifier le règlement intérieur de la salle des fêtes en y ajoutant le protocole sanitaire concernant le nettoyage et la désinfection des locaux en insistant sur les zones de contact (poignées de portes, interrupteurs, etc...) Nous mettrons à disposition le gel hydroalcoolique, mais chaque utilisateur sera responsable et devra appliquer ces nouvelles règles. Actuellement Cristina effectue le ménage 1 fois/semaine.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour modifier le règlement intérieur de la salle des fêtes.

Mais se pose la question pour savoir si l'on doit ou non louer la salle des fêtes dans les conditions sanitaires actuelles. Doit-on louer la salle des fêtes aux associations, aux particuliers ?

Le conseil municipal accorde la location de la salle des fêtes aux associations à la majorité (1 abstention) et ne l'accorde pas aux particuliers (7 contre et abstention) La location avait déjà été accordée pour le week-end des 11 et 12 juillet, on ne peut annuler, Cristina se chargera donc d'effectuer le nettoyage complet de la salle lundi 13 juillet.

- Tarifs, Madame le Maire propose une augmentation des tarifs qui sont les mêmes depuis 2014 , une augmentation de 20 € le week-end est 10 € pour une journée est proposée soit

Pour les Chevernois et associations communales :

Week-end : 250 € l'été (du 1er avril au 30 septembre) et 290 € l'hiver

Journée : 125 € l'été et 155 € l'hiver, associations communales 110 € l'été et 155 l'hiver

Pour les hors communes et associations hors communes

Week-end : 380 € l'été et 440 € l'hiver

Journée : 190 € l'été et 220 € l'hiver, associations hors communes 210 € l'été et 260 € l'hiver.

Ces tarifs sont acceptés par le Conseil Municipal à l'unanimité

7°) personnel communal

- Delphine Feuilloy occupe deux emplois, l'un administratif, l'autre technique (transport scolaire) et pour ces deux postes, elle a deux contrats saisonniers, ces contrats arrivent à échéance le 31 aout prochain. On peut lui proposer :
 - 1 poste de stagiaire puis titulaire
 - 1 emploi permanent de 3 ans renouvelable 1 fois lui permettant de passer le concours qu'elle devait passer cette année et qui a été annulé en raison de la covid.

L'emploi permanent est accordé à Delphine à l'unanimité du conseil municipal

 Sylvain Loiseau est actuellement adjoint technique principal 2^{ème} classe, après accord du centre de gestion il peut prétendre au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe. Pour cela il faudra créer ce poste et prendre un arrêté pour sa nomination. La différence du salaire brut est d'environ 15 €!

Le conseil municipal accepte l'avancement de Sylvain Loiseau à l'unanimité du conseil municipal à compter du 1^{er} décembre 2020.

8°) commission des impôts indirects: 24 personnes doivent être nommées et leurs noms transmis aux services des impôts qui en sélectionnera 12. Madame le Maire propose les 15 membres du conseil municipal ainsi que plusieurs personnes dont elle accorde toute sa confiance, il s'agit de Madame Marinette Rilly, Madame Michelle Dilaj, Madame Patricia Levant, Monsieur Jean Descombes, Madame Danièle Hermelin, Monsieur Pascal Chevallier, Madame Violette Rousvoal, Monsieur Hot Jean-Pierre,

9°) Frais de déplacement des élus lors de missions : actuellement cette indemnité est de 200 € maximum par déplacement sur justificatif.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce montant

10°) frais de restauration des élus et du personnel lors de mission : actuellement 18 € maximum/repas sur justificatif

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce montant

11°) **SIDELC**: la zone de Bel Air subit actuellement des baisses de tension importantes qui ont endommagés les appareils domestiques des habitants. Le Sidelc propose le renforcement du transformateur pour une somme de 97 289.30 € HT pris totalement en charge. Mais nous pourrions profiter de ces travaux pour enfouir le réseau téléphonique, le devis s'élève à 12 904.14 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'enfouissement du réseau téléphonique.

12°) **RAM (relais assistante maternelle**) compte 5 assistantes maternelles chevernoises et regroupe les communes de Cheverny, Cour-Chevernu, Cellettes, Cormeray, Chitenay.

Jacqueline Vacelet est nommée titulaire et Francine Clément, suppléante.

13°) Nomination des membres dans les commissions d'Agglopolys

- Finances, ressources et solidarité intercommunale: titulaire Francine Clément, suppléant Michel Gil
- Aménagement, habitat et environnement : titulaire Thérèse Dazin, suppléant Michel Gil
- Développement et attractivité du territoire : titulaire Laurent Cherrier, suppléant Charles-Antoine de Vibraye
- Innovation sociale et solidarité : titulaire Jacqueline Vacelet, suppléant Jean-Claudes Chadenas
- Culture, loisirs et sport : titulaire Catherine Desouches-Grangeon, suppléante Marthe Vivant

En cas d'absence du titulaire et du suppléant, un autre conseiller peut siéger.

14°) adressage : Madame Le Maire, propose la création d'une nouvelle rue puisque le château n'a pas de rue ! Elle propose le « passage du château » et le château aurait le numéro 1

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la création de « Passage du Château »

15°) **Circuit d'Artagnan**: le PDESI (plan départemental des espaces, sites et itinéraires) souhaite que la commune intègre le circuit d'Artagnan qui part de Maastricht pour arriver à Lupiac dans le Gers. Cela implique l'entretien des chemins, et actuellement le chemin concerné par ce circuit est très abîmé. Madame Le Maire informe que l'entretien de ces chemins peut être subventionné à 80 % maximum.

Alain Guillot demande une suspension de séance, Madame Le Maire, suspend la séance quelques instants.

Reprise de la séance

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter en septembre cette décision.

16°) **Indemnité du trésorier** : Madame Le maire propose d'accorder au trésorier l'indemnité de 100 % du taux légal ce qui fait une indemnité entre 296 et 302 € .

Le conseil municipal à l'unanimité accorde cette indemnité de 100 % du taux légal.

- 17°) **écho du caquetoire les 8 et 9 août :** en plein air, après renseignements pris auprès de la préfecture, Madame Le Maire nous informe des conditions requises pour organiser notre manifestation :
 - Jauges limitées avec des barrières
 - Gel hydroalcoolique à disposition

- Masque obligatoire pour les plus de 12 ans

La manifestation est prévue sur deux jours (après-midi), il n'y aura pas de buvette habituellement tenue par les associations locales, nous pourrons avoir recours à des food trucks.

Le budget est de 19 955 €, des relances ont été envoyés aux mécènes habituels. Nous aurons des subventions : Conseil départemental : 2 500 €, Pays des Châteaux : 5 000 €, Région Centre : 5 000 € ? : 600 €. En 2019 nous avions reçu 7 500 € de mécènes.

Nous allons avoir besoin de nombreux bénévoles pour l'organisation, les bénévoles habituels ne pouvant pas l'assurer.

Le plan a été validé par la préfecture ;

Le conseil municipal à la majorité (1 abstention) est favorable à l'organisation de l'écho du caquetoire

17°) cérémonie du 14 juillet

Seront présents Alain Guillot, Fabrice Gouny, Thérèse Dazin, Jean-Claude CHadenas, Catherine Desouches-Grangeon, François Cazin, Philippe Tessier, Michel Gil, Lionella Gallard

Seront absents : Francine Clément, Charles-Antoine de Vibraye et peut-etre Marthe Vivant

Madame Le Maire nous informe que la lyre ne sera pas présente, et attend la réponse pour les pompiers. Donc nous ferons 2 cérémonies distinctes entre Cour-Cheverny et Cheverny. La cérémonie aura lieu à 11 h 15 au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à l'extérieur de la salle des fêtes. Thérese Dazin, Alain Guillot, Philippe Tessier et Michel Gil se chargeront de préparer le vin d'honneur, rendez-vous leur est donné à 10 h.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'organisation de la cérémonie du 14 juillet à Cheverny.

19°) affaires diverses

- Le bulletin municipal a été distribué aujourd'hui dans toutes les boîtes aux lettres de la commune
- Cour-cheverny remercie la commune pour la mise à disposition de la salle de danse pour un stage de danse de rue
- Evolution des différentes dotations :

DGF (dotation générale de fonctionnement) - 4 000 €
 DSR (dotation de solidarité rurale) - 860 €
 DNP (dotation de péréquation) - 632 €

Dotation d'Agglopolys
 Dotation de Solidarité Communautaire
 stable à 30 568 €
 stable à 19 774 €

- Nous avons reçu le bulletin d'information de la situation hydrologique de la commune : l'écoulement visible du Conon est acceptable
- Nous avons reçu 2 devis pour les 4 postes informatiques de la mairie
 - Micro, propose un devis de 932 € HT pour renforcer la mémoire des postes
 - Mon assistant numérique propose un devis de 616 € HT pour une migration, avec un clonage du disque du sans remise à zéro

Dans les deux cas, il y aura l'installation de Windows 10

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de « Mon assistant numérique »

- Nous avons reçu le devis de démoussage de l'entreprise Girardeau : pour la boulangerie le travail s'élève à 6 675 € HT et pour le kiosque à 904 € HT. Le travail consistera à enlever la mousse de façon manuelle, d'appliquer un traitement et de changer les tuiles cassées.
- Madame Le Maire nous informe que nous ont été transmis par mail le recueil des actes administratif du SIDELC et le rapport d'activité d'AGGLOPOLYS.
- Le chemin du breuil est extrêmement détérioré par les travaux des Sources de Cheverny, il va être remis en état très bientôt, mais les deux riverains souhaiteraient que la route du breuil soit en sens unique

Le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas que le chemin du breuil soit à sens unique

- Une association souhaite que la commune de Cheverny émette un vœu pour interdire le déterrage des blaireaux, ces vœux émis par les communes qui le souhaitent seraient ensuite transmis au Ministre de la transition écologique. Il faut savoir que le deterrage des blaireaux est autorisé puisque cet animal est considéré comme nuisible, il n'a pas de prédateurs mais occasionne des dégâts dans les cultures. La Maire de Valaire a pris un arrêté interdisant cesse pratique mais elle n'en a pas le droit. A priori ce n'est pas le fait d'éradiquer les blaireaux qui est contreversé, c'est la technique d'éradication qui est en cause

Le conseil municipal à l'unanimité refuse d'émettre ce vœu (1 voix pour, 10 abstentions, 4 contre) La séance de conseil municipal se termine à 21 h 45, il n'y aura pas de réunion en août
